DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE

BRON
Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 06/11/2024

ID: 069-216900290-20240920-20240920DEC106-AU

Réf.:

# **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro: 20240920DEC106

Objet: Relance Travaux Extension groupe scolaire Pierre Cot - Lot 6 Menuiserie extérieure aluminium - occultation - métallerie

### Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la défaillance du titulaire du lot 6 "menuserie extérieure aluminium – occultation et métallerie", une procédure aux frais et risques a été engagée afin de permettre de finir le chantier et principalement les travaux incombant à ce lot.

**VU** la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique relative à la relance de ce lot,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

Article 1 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire: MENUISERIE BONIN SARL 38780 ESTRABLIN
- Dénomination du marché : relance travaux extension Pierre Cot Lot 6 Menuiserie extérieure aluminium occultation métallerie groupe scolaire
- Prix global et forfaitaire : 58 426, 76 euros H.T.
- Durée : 3 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024 vebdelib

ID: 069-216900290-20240920-20240920DEC106-AU

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 06/11/2024

ID: 069-216900290-20240920-20240920DEC106-AU

VILLE DE BRON Direction des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique

## PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Tradition & Innovation

jeudi 12 septembre 2024

Objet de la consultation :

Relance Travaux Extension Pierre Cot

Lot 6 : Menuiserie extérieure aluminium - occultation - métallerie

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1  $1^\circ$  du Code de la commande publique.

#### **EMARGEMENT**

Nom et prénom	Signature
<u>Président</u>	
Evelyne BRUNET	PAtter
Titulaires	
Linda TABTE	A
Marc DUBIEF	
Raphaël SULTANA	
Jean-Baptiste DOZOLME	
Anne-Laure BADIN	
Suppléants	
Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE	1
Marion CARRIER	
Françoise KIRASSIAN	
Jean-Pierre ANGOSTO	AND TE
Voix consultatives :	
Comptable public ou son représentant	0.730.7 [10]
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	C.a
Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
Denis ENJOLRAS  Directeur des Affaires Juridiques	
Et de la Commande Publique Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Denis SERRAILLE Responsable Pôle Energies et conduite d'opération	*
	-8

Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.

Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024 Classement des offres : Publié le 06/11/2024 Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse d ID: 069-216900290-20240920-20240920DEC106-AU retient le classement des offres proposé MENUISERIE BONIN M2B et décide d'attribuer l'accord cadre à : **MENUISERIE BONIN** Abstentions: rejette le classement proposé Pour: Contre: Abstentions: Signature de la Présidente : Observations éventuelles : Evelyne BRUNET